



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 3538

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur l'etat sanitaire de la population et il lui demande de bien vouloir lui indiquer le taux de morbidite ainsi que la frequence des maladies constatees causes de mortalite.

Texte de la réponse

La France se trouve en excellente position au sein des douze pays de la Communauté européenne puisqu'elle est en tête pour l'espérance de vie à la naissance (selon la source Eurostat-OMS), aussi bien chez l'homme (73,4 années en 1990) que chez la femme (81,8 années en 1990). En France, la mortalité cardiovasculaire occupe la première place chez la femme (37,5 p. 100 des décès), suivie de la mortalité par cancer (22 p. 100), puis par les maladies de l'appareil respiratoire (7,2 p. 100). Chez l'homme, la mortalité par cancer (31,6 p. 100) est au premier rang, avant la mortalité cardiovasculaire (29,1 p. 100). Des disparités régionales de cet indicateur existent. Leur analyse constitue un des axes de réflexion. Au-delà des statistiques de décès, la morbidité est analysée auprès de populations spécifiques (affections de longue durée, pathologies traitées à l'hôpital, maladies professionnelles constatées, maladies à déclaration obligatoire, accidents...). L'appréciation de l'état de santé en population générale s'approche notamment par le biais d'enquêtes décennales réalisées par l'Insee sur la consommation de soins (la dernière a été réalisée en 1991-1992 et est en cours d'exploitation) ; ce type d'enquête introduit une notion de morbidité plus proche de l'expression personnelle des individus, de leur état de santé. Enfin, le décret no 91-1216 du 3 décembre 1991 a créé un Haut comité de la santé publique, dont la présidence est assurée par le ministre de la santé. Sa mission est de fournir des avis et d'apporter des éléments d'orientation et de décision en vue d'améliorer la santé publique. Il doit notamment développer l'observation de l'état de santé de la population. A cette fin, il établira un rapport annuel rendu public et comportant des indicateurs comparatifs et régulièrement suivis, de même que des analyses globales et prospectives sur des problèmes de santé publique. Ce rapport paraîtra prochainement et présentera une image de l'état de santé en France en 1993. Deux rapports sur la santé en France ont déjà été publiés : La Santé en France en 1985 et La Santé en France : faits majeurs et grandes tendances en 1989, parus à La Documentation française.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3538

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1980

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3843